

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant n°1 Marché « Entretien des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais - Lots 1, 2 et 3 »

Décision D-2023-243

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 6°, L 2194-3, R.2194-8 et R 2194-2 relatifs aux modifications autorisées;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision D-2023-052 en date du 21 mars 2023, attribuant le marché 2023_03_AOO « Entretien des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais », au Groupement VION ENVIRONNEMENT / LES ATELIERS DU BOCAGE ;
- **Vu** la notification du lot 1 Secteur de Bressuire, le 06 avril 2023,
- **Vu** la notification du lot 2 Secteur de Mauléon, Nueil-Les-Aubiers et Argentonnay, le 06 avril 2023,
- **Vu** la notification du lot 3 Secteur de Cerizay, La Forêt sur Sèvre, Moncoutant et La Chapelle St Laurent, le 06 avril 2023,
- **Considérant** la nécessité de modifier le montant maximum annuel des interventions non programmées.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n°1 au marché n° 2023_03_AOO « Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté du Bocage Bressuirais » ayant pour objet de modifier le montant du marché comme suit (pour les lots listés ci-dessous) :

Lots	Attributaires	Montant estimatif annuel	Montant maximum annuel HT
		Interventions programmées	Interventions non programmées
Lot 1 : Secteur de Bressuire	Groupement VION ENVIRONNEMENT (Mandataire) / Ateliers du Bocage (co-traitant) : VION ENVIRONNEMENT La Foye 79140 CERIZAY SIRET : 448 232 660 00010 79140 CERIZAY	73 344,00 € HT 88 012,80 € TTC	22 400 € HT

Lot 2 : Secteur de Mauléon, Nueil-Les-Aubiers, Argentonnay		81 647,00 € HT 97 976,40 € TTC	22 400 € HT
Lot 3 : Secteur de Cerizay, la Forêt sur Sèvre, Moncoutant, La Chapelle St Laurent		70 253,00 € HT 84 303,60 € TTC	22 400 € HT

S'agissant d'un marché à prix unitaires, il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné, section fonctionnement.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **07 NOV. 2023**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

- 8 NOV. 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **8 NOV. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

